



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VILLE DE ST-PAMPHILE
MRC DE L'ISLET

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2025

À une assemblée ordinaire du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle du conseil le 2 septembre 2025 à 19 heures 30, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mmes Francine Couette, Karine Godbout et Marlène Bourgault, MM. Sébastien Thibault, Richard Côté et Gaétan Anctil, tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

1. MOT DE BIENVENUE

M. le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil, aux citoyens présents et en visionnement sur le canal communautaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

MENTION DES GAGNANTS DU CONCOURS D'EMBELLISSMENT

Madame Marlène Bourgault mentionne les gagnants du Concours d'embellissement du Comité Floralties 2000 pour l'été 2025.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 AOÛT 2025

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Karine Godbout
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 11 août 2025 soit par la présente accepté et signé séance tenante par le maire et la directrice générale greffière-trésorière présente à l'assemblée en cours.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été soumise.

5. ADMINISTRATION ET RÈGLEMENTS

5.1. SOULIGNEMENT DE LA SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur le maire souligne la semaine de la municipalité en soulevant l'esprit de communauté qui entoure l'implication de la population au sein du Festival du Bûcheux, et mentionne le travail remarquable fait par les employés.

5.2. INFORMATION SUR LA PÉRIODE ÉLECTORALE

La directrice générale informe la population de la période de dépôt d'une déclaration de candidature (19 septembre au 3 octobre), des dates de travaux de la commission de révision (15 et 16 octobre), de la date du vote par anticipation (dimanche 26 octobre) et de la date du jour du scrutin (dimanche 2 novembre).

5.3. MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'OCTOBRE

ATTENDU QUE les élections générales municipales auront lieu le 2 novembre 2025;

ATTENDU QUE l'article 314.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* stipule que : « Au cours de la

2025-199

2025-200

2025-201



N° de résolution
ou annotation

période qui commence à 16 h 30 le trentième jour précédent celui fixé pour le scrutin d'une élection générale et qui se termine au moment où la majorité des candidats élus à un poste de conseiller a prêté serment, le conseil ne peut siéger que si survient un cas de force majeure nécessitant son intervention. [...] »;

ATTENDU QUE le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de St-Pamphile prévoyait une séance le lundi 6 octobre 2025, et que cette date ne respecte pas le délai de 30 jours précédant celui fixé pour le scrutin;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la séance ordinaire du conseil municipal pour le mois d'octobre soit déplacée au mercredi 1^{er} octobre 2025;

QUE ladite modification sera annoncée par avis public à la population.

2025-202

5.4. CONFIRMATION D'EMPLOI – BRIGADIERS SCOLAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Karine Godbout
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'emploi de madame Jocelyne Picard, Messieurs Gilles Jean et Claude Pelletier, à titre de brigadiers scolaires, soit confirmé pour l'année scolaire 2025-2026, et que ces derniers soient soumis à la politique salariale des employés saisonniers.

2025-203

5.5. RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCES

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE prendre note du dépôt du renouvellement du contrat d'assurances MMQP-03-017010 pour la période 2025-2026.

2025-204

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1. CONFIRMATION D'EMPLOI – PREMIERS RÉPONDANTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'emploi de Mesdames Guylaine Bélanger et Jessica Gagnon, de Messieurs Keven Guillemette, Marco Blanchet et Sylvain Leclerc à titre de premiers répondants, soit confirmé.

7. TRANSPORTS

Aucun point.

8. HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT

Aucun point.

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun point.

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1. AUTORISATION DÉPÔT PROJET – PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS

2025-205

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Sébastien Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



N° de résolution
ou annotation

2025-206

QUE le conseil municipal de Ville St-Pamphile autorise le directeur des loisirs, M. Alexandre Bourgault, ainsi que son adjointe, Mme Sabryna Thériault, à déposer un projet dans le cadre du programme Nouveaux Horizon, et à signer pour et au nom de la municipalité.

10.2. AUTORISATION DÉPENSE – RECOUVREMENT DES BANCS DE L'AUDITORIUM ÉSLR

ATTENDU QUE le projet de recouvrement des bancs de l'auditorium de l'école secondaire La Rencontre est un projet du plan d'action 2024-2034 de la municipalité de Saint-Pamphile;

ATTENDU QUE le Comité Horizon a pris en charge le projet en discutant de la faisabilité avec la direction de l'école, en évaluant la meilleure manière de renouveler les sièges en limitant les coûts et en sollicitant les 7 municipalités du Sud de la MRC de L'Islet, qui sont utilisatrices de cet établissement;

ATTENDU QUE les 7 municipalités ont accepté de participer financièrement au prorata des coûts estimés, allant chercher une somme de 7 368\$;

ATTENDU QUE le Comité Horizon a confirmé des partenariats financiers avec d'autres institutions pour combler le manque au projet;

ATTENDU QUE le Comité Horizon est un comité qui relève de la municipalité de Saint-Pamphile, l'encaissement des participations financières et le débours pour le projet sera fait via la comptabilité même de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal de Ville St-Pamphile autorise la directrice générale à engager une dépense d'un maximum de 10 368\$ + taxes pour réaliser le projet de recouvrement de siège des bancs de l'auditorium de l'école secondaire La Rencontre.

10.3. MODIFICATION DE LA TARIFICATION LOISIRS 2025

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Sébastien Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE les tarifications suivantes soient ajoutées à la tarification loisirs 2025 dans le programme de patinage artistique de la municipalité :

- 1 discipline seulement, 4 cours et moins : 289\$
- 1 discipline seulement, 5 cours et plus : 334\$

11. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME

11.1. RAPPORT SUR LES PERMIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ : La conseillère Francine Couette

QUE le rapport sur l'émission des permis suivants soit par la présente accepté :

Claude Turgeon	169, rue des Érables
Emmy Vaillancourt	266, route Elgin Sud
Manon Bérubé	2920, route Elgin Nord
Benoit Matte et Caroline Lafrance	119, rue des Cèdres
Steven Chouinard	15, rue St-Michel
Claudette Anctil	64, rue St-Pierre
Les Textiles Gauvin	63, rue Industrielle

2025-207

2025-208



2025-209
N° de résolution
ou annotation

Michel Bertrand
Benoit Moreau

0, route Elgin Sud
356, rang des Moreau

11.2. RENOUELEMENT DE L'ENTENTE CONCERNANT LES PUBLICITÉS SUR LE PANNEAU AU BORD DE L'AUTOROUTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de St-Pamphile renouvelle son entente d'achat de publicités sur le panneau publicitaire numérique situé sur l'autoroute 20, à raison de 10 publicités par année pour un total de 7 500\$, soit 2 500\$ par année, pendant trois ans, aux conditions suivantes :

- L'entente sera effective pour les saisons 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028.
- La facturation des publicités se fera sans frais administratifs;
- La municipalité fournira ses publicités et son graphisme;
- La municipalité pourra en faire bénéficier la SODISPA, le Festival du Bûcheux et tous les organismes et comités de la municipalité.

11.3. DÉMISSION – MEMBRE DU COMITÉ HORIZON

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

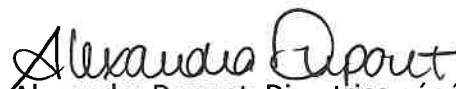
D'accepter la démission de Mme Luce Pelletier au sein du Comité Horizon.

12. FINANCES

12.1. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE les comptes apparaissant au journal des achats du mois d'août 2025 au montant de 364 060.75\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.



Alexandra Dupont, Directrice générale greffière-trésorière

12.2. DÉPENSES SUR VISA – JUILLET 2025

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE les achats sur la carte de crédit pour le mois de juillet 2025 au montant de 1 325.48\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.



Alexandra Dupont, Directrice générale greffière-trésorière

13. CORRESPONDANCES

13.1. DEMANDE DE COMMANDITE – TOURNÓI DE GOLF DE LA CCKL

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

2025-210

2025-211

2025-212

2025-213



N° de résolution
ou annotation

2025-214

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

QUE la Ville de Saint-Pamphile participe au programme de commandite du Tournoi de golf de la CCKL qui a eu lieu le 28 août 2025, au Club de golf de St-Pamphile, en installant une bannière sur un trou au coût de 175\$.

13.2. DEMANDE D'APPUI – POUR UN RETOUR SÉCURITAIRE ET COMPLET DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE ROUTIER AU QUÉBEC

ATTENDU QUE les contrôleurs routiers du Québec jouent un rôle essentiel dans la sécurité publique, en assurant notamment la surveillance des véhicules lourds, le respect des normes de transport des matières dangereuses, les opérations de contrôle de vitesse, et la sécurité du transport de personnes;

ATTENDU QUE, depuis la décision rendue le 6 mars 2025 par le Tribunal administratif du travail (TAT), une partie importante des activités des contrôleurs routiers est suspendue ou grandement réduite, notamment en raison du confinement de ces agents aux postes de contrôle (balances);

ATTENDU QUE cette limitation nuit directement à la capacité des contrôleurs routiers d'intervenir de manière préventive et efficace sur le terrain, augmentant ainsi les risques d'accidents liés à des véhicules lourds non conformes, au transport inadéquat des matières dangereuses, aux surcharges, à l'usure mécanique, ou à la fatigue des conducteurs;

ATTENDU QUE la période estivale et la rentrée scolaire sont des moments critiques sur le réseau routier, en raison de la forte circulation, du transport touristique, et du retour massif des autobus scolaires transportant des enfants;

ATTENDU QUE l'inaction du gouvernement du Québec depuis le jugement du TAT constitue une situation préoccupante et que des mesures concrètes sont nécessaires afin de restaurer la capacité d'intervention complète des contrôleurs routiers;

ATTENDU QUE la sécurité routière est une responsabilité partagée entre les paliers de gouvernement, et que les municipalités ont à cœur la sécurité de leurs citoyens;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de Saint-Pamphile appuie la demande adressée au gouvernement du Québec afin qu'il donne suite sans délai à la décision rendue par le Tribunal administratif du travail le 6 mars 2025, en mettant en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet et sécuritaire des activités des contrôleurs routiers sur l'ensemble du territoire québécois.

QUE cette résolution soit transmise :

- Au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec ;
- Au ministère de la Sécurité publique du Québec ;
- Au bureau du premier ministre du Québec ;
- À la présidente directrice générale par intérim ainsi qu'à la présidente du Conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec ;
- Aux municipalités du Québec, aux MRC, ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;



N° de résolution
2025-215

2025-216

- Et qu'une copie soit acheminée à l'auteur du message transmis aux élus municipaux, un contrôleur routier anonyme inquiet pour la sécurité des Québécois ;

13.3. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LES NOUVEAUX SENTIERS DE LA MRC DE L'ISLET

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de Saint-Pamphile accepte de participer financièrement, à raison de 100\$, à la 6^e édition de la maison hantée de l'organisme Les nouveaux sentiers de la MRC de L'Islet qui aura lieu le 24 octobre prochain à Sainte-Perpétue.

13.4. APPEL À SOUTIEN – PÉTITION OFFICIELLE SUR LE REGROUPEMENT FAMILIAL

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé avoir atteint son quota pour le regroupement familial 2024-2026 au 26 juin 2025, suspendant ainsi la réception des nouvelles demandes d'engagement pour les conjoints, partenaires conjugaux et enfants à charge de 18 ans et plus jusqu'au 25 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE cette décision prive des milliers de familles québécoises du droit de vivre ensemble et contredit les engagements du gouvernement en matière de regroupement familial, notamment les droits protégés par l'article 5 de la Charte des droits et libertés de la personne ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes parrainées s'intègrent en français dans la majorité des cas, et renforcent l'économie québécoise ;

CONSIDÉRANT QUE ces demandes sont déposées par des citoyens et résidents québécois qui s'engagent à subvenir aux besoins de leurs proches sans recours à l'État ;

CONSIDÉRANT QUE les délais excédant 40 mois, en date du 6 août 2025, affectent gravement la santé mentale, la stabilité financière et la cohésion des familles, incluant les enfants ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec a déjà traité hors quotas les demandes de Certificat de sélection du Québec (CSQ) dans d'autres catégories d'immigration ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE demande au gouvernement :

- D'annuler l'arrêté ministériel du 26 juin 2024, de permettre immédiatement la réception des demandes d'engagement et de reprendre l'émission des CSQ pour le regroupement familial;
- De s'assurer d'un traitement en continu des demandes d'engagement de manière à ne jamais excéder un délai de traitement supérieur à 12 mois afin de minimiser les graves préjudices encourus par ces familles.

13.5. DEMANDE DE COMMANDITE – CHEVALIERS DE COLOMB

M. le maire fait part à la population de la demande de commandite des Chevaliers de Colomb dans le cadre de la « Course de pitounes ». Étant donné que la demande a été reçue tardivement, la municipalité ne donnera pas suite.



N° de résolution
ou annotation

2025-218

13.6. DEMANDE D'APPUI – CLUB ÂGE D'OR

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Karine Godbout
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Saint-Pamphile appuie le projet *Achat d'une voiturette pour le déplacement des aînés* que le Club Âge d'Or souhaite déposer au Programme Nouveaux horizons, et en conséquence, fournisse une lettre d'appui à l'organisme.

14. TOUR DE TABLE DES ÉLUS

Chacun des conseillers donne de l'information à la population à propos de leurs dossiers.

PÉRIODE DE QUESTION


Un citoyen demande la permission à M. le maire de poser une question, ce qui est autorisé. Le citoyen soulève la problématique d'eau chaude de la rue Guimond Est.

15. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la présente assemblée soit close. Il est 20 :15.


Mario Leblanc, maire


Alexandra Dupont, Directrice générale